

ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'art. 13 de la loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991 et de l'art. 20 de la loi sur le registre foncier (LRF) du 23 mai 1972, la Municipalité de la Ville de Pully soumet à l'enquête publique:

– **la décastration du chapitre privé de la Commune pour cession au domaine public communal des parcelles suivantes:**

P. 394, av. de Lavaux, 394 m²

P. 784, rte du Port, 20 m²

P. 3353, ch. du Coteau, 195 m²

P. 7482, ch. du Vallon, 69 m²

P. 7483, ch. du Vallon, 93 m²

P. 7485, ch. de Chamblandes, 59 m²

P. 7489, ch. des Osches, 48 m²

P. 7523, av. des Peupliers, 49 m²

P. 7527, av. Général-Guisan, 136 m²

P. 7528, bd de la Forêt, 19 m²

P. 7540, av. C.-F.-Ramuz, 7 m²

P. 7541, av. de Chantemerle, 22 m²

P. 7544, ch. de Villardiez, 51 m²

P. 7547, av. des Peupliers, 57 m²

P. 7550, av. des Collèges, 25 m²

P. 7553, ch. de la Vuachère, 245 m²

– **la radiation partielle ou totale de diverses servitudes et mentions grevant les parcelles à décastrer.**

Le dossier est déposé à la Direction des travaux et des services industriels, ch. de la Damataire 13 à Pully du 8 mai au 8 juin 2023 où il peut être consulté.

Les remarques ou oppositions devront être consignées sur la feuille d'enquête ou envoyées à la Municipalité sous pli recommandé jusqu'au 8 juin 2023 inclusivement.